

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00144

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - FINANCEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU TITRE DE L'OPAH-RU

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170406-D20170014410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - FINANCEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU TITRE DE L'OPAH-RU

Le quartier Jacquard situé à Saint-Etienne comprend 4 800 logements et compte 6 700 habitants répartis sur une trentaine d'hectares.

Par décision du Conseil de Communauté du 21 avril 2011, Saint-Etienne Métropole a validé le principe d'une intervention sur ce quartier par le biais d'une OPAH-RU et acté un montant de participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 602 000 €.

Cette opération qui vise à améliorer le parc existant et à favoriser la création d'un habitat de qualité correspond à un des enjeux majeurs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Saint-Etienne Métropole.

Une convention d'OPAH-RU signée le 22 avril 2011 pour la période 2011-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations.

Les modalités d'intervention de la Communauté Urbaine définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

La signature d'un avenant a été approuvée en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 prorogeant les délais d'intervention jusqu'au 31 décembre 2019 sans dépasser la participation financière de Saint-Etienne Métropole initialement prévue sur ce dispositif.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter quatre projets éligibles au titre de l'OPAH-RU Jacquard. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces projets à 63 662 € pour un montant global de travaux de 636 769,47 €.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles les modalités financières seront précisées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre de l'OPAH-RU Jacquard ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 63 662 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 article 20422, chapitre 204.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU JACQUARD

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 21 avril 2011, révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015 et prorogées en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016, sont proposés les projets suivants :

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux / Surface des logements / Nature et montant des loyers pratiqués
M. Pascal EYRAUD	12, rue des 2 Amis SAINT-ETIENNE	Propriétaire bailleur	1 immeuble comprenant 2 logements locatifs	Concernée	140 295,47 €	21 694 € (dont 17 500 € pour les parties communes)	Réhabilitation complète d'un immeuble composé de 3 logements vacants dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (ORI). Valorisation des parties communes et transformation en deux logements locatifs. Surface habitable de 85 m ² (T4) et 63 m ² (T3) Loyer conventionné APL de 552 €/mois (T4) et 408 €/mois (T3) Etiquette DPE après travaux : C
EPA de Saint-Etienne	12 rue Marengo SAINT-ETIENNE	Mono-propriété	2 immeubles composés de 3 logements en accession à la propriété	Concernée	231 549,61 €	17 500 €	Réhabilitation complète des parties communes des 2 immeubles dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (ORI) : travaux sur toitures, renforcement du plancher, menuiseries, installation d'un dispositif de contrôle d'accès, restauration du portail, remplacement portail de garage, création d'un local poubelle et desserte verticale extérieure, ravalement des façades, reprise des installations électriques et gaz, aménagement paysagé de la cour
EPA de Saint-Etienne	40, rue Benoît Malon SAINT-ETIENNE	Mono-propriété	1 immeuble de 4 logements locatifs	Concernée	245 017,03 €	17 500 €	Réfection complète des parties communes de l'immeuble dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (ORI) : Menuiseries, interphone, éclairage, réfection de la façade, serrurerie, carrelage et faïence, chauffage plomberie et sanitaire, électricité et VMC, plâtrerie et peinture, réfection de la charpente, zinguerie, couverture, traitement des bois, maçonnerie

Cabinet Delomier	14, rue Praire SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 9 logements répartis en 2 propriétaires occupants et 7 logements locatifs	Concernée	19 907,36 €	6 968 €	Réfection complète des parties communes de l'immeuble : Menuiseries en double vitrage bois, peinture murs et plafond, travaux d'électricité
TOTAL			5 immeubles de 18 logements (dont 13 en locatif, 3 en accession à la propriété et 2 propriétaires occupants)		636 769,47 €	63 662 €	